

# STAGE DE FORMATION SYNDICALE AED / AP / APS

Ce stage de formation organisé par SUD éducation Paris et SUD éducation 93 est **ouvert aux adhérent-es et non adhérent-es** : pour toutes celles et ceux qui veulent apprendre (ou réviser!) comment se défendre face à l'arbitraire de la hiérarchie, connaître et faire respecter nos droits et l'intervention syndicale qui en découle dans nos établissements.

Aujourd'hui, dans l'Éducation Nationale, 1 personnel sur 4 est contractuel : parmi elles et eux, les personnels de vie scolaire sont toujours plus mobilisés, le nombre de leur missions s'accroît (d'autant plus face à la crise sanitaire) pour un salaire faible et un statut toujours aussi incertain. Les galères liées à la précarité sont multiples : retards de contrats et de paiement, problèmes à faire valoir ses droits, inégalité de traitement au quotidien ; manque de formation...

Ce stage de formation a pour vocation de regrouper des personnels de vie scolaire (AED, AP, APS) afin de se rencontrer, d'échanger et de discuter des étapes à mener pour poursuivre la dynamique de mobilisation enclenchée l'année dernière.

## DATE DU STAGE :

Mardi 15 février 2022

## CONGÉ DE DROIT SUR TEMPS DE TRAVAIL

## DATE LIMITE DE DEMANDE :

Vendredi 14 janvier 2022

## LIEU DU STAGE :

Grange aux Belles  
 31 rue de la Grange aux Belles,  
 75010 Paris  
 (M° Colonel Fabien)

## LE PROGRAMME

### Matin

- 8h30 : **Accueil** (café, viennoiseries)
- 9h : **Tour de table et présentations**
- 9h30 – 11h45 : **Connaître ses droits** : fonctionnement de l'éduc nat, comment trouver les informations, droits spécifiques AED/AP
- 12h00 – 12h45 : **Discussion en mixité choisie (sans homme cis)** : échange sur les expériences spécifiques de travail

### Après-midi

- 13h30 – 14h30 : **Plénière sur les conditions de travail**
- 14h45 – 16h15 : **Ateliers au choix** : Création de matériel sur les conditions de travail et les rapports de force / Revendications / Comment militer sur son établissement ?
- 16h15 – 17h : **Retour des ateliers**
- 14h00 – 15h30 : **Goûter et réponses aux questions**

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour rappel, **tou-tes les personnels ont droit à 12 jours de congés de formation syndicale par an.**

► Pour faire valoir ce droit, il suffit d'adresser sa demande de congé à votre supérieur hiérarchique en complétant l'un des modèles de courrier ci-joints et en l'envoyant **impérativement au moins un mois avant le stage, c'est-à-dire au plus tard le vendredi 14 janvier**. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

► **Inscrivez-vous en remplissant le formulaire d'inscription [en cliquant ici](#)** ou en scannant le Qrcode.

► **N'hésitez pas à contacter le syndicat si vous rencontrez des difficultés** pour adresser votre demande d'autorisation d'absence ou pour exercer ce droit à la formation syndicale (notamment du fait de votre supérieur hiérarchique).

